



10417667991

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : externe
Spécialité : Espaces verts et naturels
Epreuve : Répétir à des questions

Question n° 1 :

A l'attention de Monsieur le Directeur
des Services techniques de Techn.com

Sujet : note sur la proposition de mise en place d'une trame noire
sur le territoire.

Tout d'abord, qu'est ce que une Trame noire ?

Ce sont des corridors écologiques caractérisés par une absence de pollution
luminieuse.

L'objectif principal est de compléter les continuités écologiques et aux espèces de
se déplacer la nuit et ainsi d'éviter de perturber l'horloge circadienne,
l'orientation ou la consommation de la faune et de la flore.

Installer une trame noire répondrait donc à des enjeux environnementaux en particulier
au minimum la faune et la flore locale.

Cela répondrait aussi à un enjeux économique en favorisant les économies d'éclairage
et donc d'énergie.

Mais aussi à un enjeux sociaux à l'avenir moins gênante pour certains habitants
pour leur sommeil par exemple.

La biodiversité mesurée est grande, elle intègre les oiseaux, insectes volants,
chouettes, souris, serpents, lucioles, plantes, araignées, mammifères terrestres,
amphibiens, tortues marines, poissons, etc...

1.1.6...

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Différents outils peuvent être mobilisés par la collectivité en faveur de la Trame verte :

- les outils de planification de l'éclairage comme les Schémas directeurs d'éclairage,
- les documents d'urbanisme à travers les Schémas de Cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme,
- les demandes d'inventaire et de connaissances comme les Atlas de Biodiversité Communale,
- les outils réalisés par des acteurs privés,
- des actions de sensibilisation du public d'urbanisme.

Les éléments méthodologiques de mise en œuvre de la démarche d'urbanisme sont les suivants :

- 1- Réaliser une analyse technique et financière de l'ensemble de l'éclairage sur la collectivité.
- 2- Sensibiliser et se concerter avec les habitants sur les actions à venir et dresser les requêtes des habitants.
- 3- Délégation du conseil municipal et arrêté du maire.
- 4- L'information de la population.
- 5- la réalisation des travaux et des réglages d'extinction.
- 6- la pose de signalisation et sensibilisation.

Constat

Question n°2 :

- a). La création d'une rue de jeux dans un espace vert doit répondre à plusieurs principes :

 - la sécurité : des règles de sécurité doivent être mis en place en prévention des chutes.

Les axes de jeux doivent respecter les normes officielles (EN 1176, EN 1177, ...).

- L'accessibilité : Les axes de jeux doivent pouvoir accueillir tout enfant de tout âge (valable ou handicapé).
- La diversification : il est essentiel de diversifier l'offre de types de jeux
- Mobiliers et équipements complémentaires : rarement indispensables mais toujours bénéfiques (corde pour la proprio, banc pour les calculs, table, fontaine à eau, etc...).

b). Une aire de jeux doit être soignée sur le plan administratif et de maintenance :

Sur le plan administratif :

- la constitution d'un dossier de base pour chaque aire de jeux,
- l'élaboration d'un plan prévisionnel des interventions à effectuer.
- l'organisation d'inspections régulières et la tenue d'un registre de contrôle et de maintenance de attestats.

Sur le plan de la maintenance :

- Des contrôles visuels de routine (détection d'anomalies de fonctionnement, vandalisme, météo, ...)
- Des contrôles fonctionnels (contrôle plus approfondi, fonctionnel, stabilité, traces d'usage, ...)
- le contrôle annuel principal (sûreté de l'équipement dans son ensemble)
- les tests ITC (Critère Blessure à la tête) pour vérifier la tenue du sol amoussant en cas de chute.

c). Pour intégrer l'accessibilité dans chaque conception de projet, il faut :

- identifier connaître l'ensemble des handicaps reconnus,
- choisir des jeux et mobiliers adaptés à tout enfant et personne,
- aménager l'espace de manière adaptée, en accessibilité,
- se concerter avec les habitants et susceptibles,
- intégrer le rôle "d'accessibilité" dans tout projet.

Question n° 5 :

a). La restauration de l'environnement urbain répond à 3 enjeux :

- l'enjeu environnemental : la reconquête de la biodiversité,
- l'enjeu climatique : l'adaptation face au changement climatique,
- l'enjeu social et de santé : l'amélioration de la santé et du cadre de vie.

On peut en espérer plusieurs objectifs :

- la protection et le renforcement de la biodiversité : les haies (local et végétal) mais aussi le biotope (l'environnement dans lequel la biodiversité s'inscrit),
- le ciblage des zones exposées aux risques d'inondation, au ruissellement, les îlots de chaleur urbains afin de les traiter, atténuer ou supprimer,
- le ciblage des zones où la pollution de l'air est importante, le traitement curatif et les espaces verts.

b). Les collectivités peuvent identifier leur "potentiel de restauration"

en établissant un état des lieux et en déterminant le dimensionnement des zones à restaurer. En les classant par typologie de ville, un "score" peut être attribué à chaque site et on y détermine un classement de priorité.

Cela permet bien d'identifier les zones prioritaires et de hiérarchiser ces espaces en priorité à court, moyen et long terme.

c). Un espace destiné à la restauration doit passer par plusieurs étapes pour retrouver son "état naturel" :

- l'étude de site et son projet : cela permet de savoir à quel degré l'espace est impacté et non. Mais aussi de connaître le type et la composition du site sur lequel on va travailler et d'y adapter un biotope favorable à la flore et la faune locale et on définit les espèces cibles.
- Dépouiller le site existant
- Fournir des solutions de maintenance de techniques à la technique du feu vivant. Mais aussi ne pas négliger les aspects en



10417667991

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : externe
Spécialité : Espaces verts et naturels
Epreuve : Réponse à des questions

aménagement organiques au compost et en engrais

- Utiliser les écotypes locaux en réalisant des collectes sur la flore locale.
- Réussir le semis d'espèces sauvages.
- L'absence de présence sur la prairie sauvage est plus adaptée à l'écologie que la prairie horticoles.
- L'entretien très modéré mais essentiel de 2 fois par an.

Question n°4 :

a). La rénovation de ce type d'espace vert à caractère patrimonial doit en s'inscrivant dans une gestion durable et en préservant l'identité du site s'engager à plusieurs enjeux :

- L'enjeu environnemental : avec la valorisation du patrimoine arboré composé d'arbres remarquables (cédrais, arbres à caractère, ...) et un choix adapté en espèces de végétaux. Mais aussi pour toute la diversité du parc.
- L'enjeu social : en intégrant de l'équipement plus adaptés (maintien et accessibilité), en intégrant de lieux de rencontre, de repos, de jeux, sports, ... Permettre des connexions renforcées avec le jardin botanique.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

- L'enjeu patrimonial : en renforçant l'intercompréhension entre le musée et le parc. En conservant ou mettant en valeur les traces du passé. Faire de la communication, de parcours informatifs,...
- L'enjeu économique : avec la réduction des coûts, d'entretien sur la long terme. Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts. Mettre en pratique le principe d'économie circulaire (comme le compost par exemple).

b). Plusieurs pistes peuvent être proposées pour associer les habitants à ce projet :

- Faire des réunions publiques participatives pour recueillir des idées,
- réaliser des jardins partagés (mettre en place) pour permettre des lieux de rencontre et d'échange intergénérationnels,
- faire un arboceutem avec les parents explicit, sur l'ensemble des espèces végétales et organiser des salons nature pour petits et grands,
- Faire participer les habitants à la réalisation d'animations selon les techniques l'époque en lien avec le musée,
- Faire de la communication sur la mise en place de la gestion différenciée.
- Sites pédagogiques.

